

Les associations de victimes de l'amiante reçues en préfecture



Les adhérents de l'Association des salariés de l'arsenal victimes de l'amiante (Asava), du comité amiante prévenir et réparer (Caper 83 Méditerranée) et de l'association de défense des victimes de l'amiante Centaure La Ciotat se sont rendus, hier, en préfecture, où une délégation a été reçue par le directeur de cabinet du préfet et un représentant de l'Agence régionale de santé Paca.

(Photo D. U.)

Dans le cadre de la charte amiante, les associations de victimes, reçues hier en préfecture, ont appelé l'attention des autorités sur deux points, a annoncé Jean Herquin, leur porte-parole. Tout d'abord, il s'agissait de dénoncer « la situation difficile que vivent aujourd'hui les victimes. En dépit d'avancées, une stagnation, voire une régression est constatée ». Et de prendre, pour exemple, la baisse continue du montant des indemnisations des victimes au parcours professionnel similaire.

Le deuxième volet étant la revendication d'une politique d'éradication de l'amiante, s'appuyant sur la prédiction de l'Institut de veille sanitaire, qui estime à cent mille le nombre de victimes de l'amiante d'ici à 2050.

Enjeu de santé publique

Et Jean Herquin de pointer, à titre d'exemple, les nombreuses décharges publiques ou encore le coût exorbitant, pour un particulier, d'évacuation de ses déchets : 1 500 euros la tonne, selon le porte-parole.

Enfin, les représentants des victimes de l'amiante ont interpellé, hier, les autorités sur les injonctions de remboursement d'indemnisations, adressées comme cadeau de Noël à certaines victimes par l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS). « Il faut arrêter cette façon de faire. Il n'est pas question de remboursement », a précisé le représentant de l'association Caper 83, relayé par celui de l'association Centaure.

D. U.

Var Matin du 20/1/2017